

Source : <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Légende

SECTION

SOUS-SECTION

POINTS SOULIGNÉS PAR LE COLLECTIF DES AMIS DU CINÉMA LE CONCORDE

AVIS DE MARCHE TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Ville de La Roche-sur-Yon, 1, place Napoléon - B.P. 829,
Contact : morgane Loussouarn, à l'attention de M. le maire, F-85000 La Roche-sur-Yon.
Tél. (+33) 2 51 47 45 74.
E-mail : loussouarnm@ville-larochesuryon.fr. Fax (+33) 2 51 47 49 72.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-larochesuryon.fr>. Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marche-securises.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Ville de la Roche-sur Yon, 10 Place François Mitterrand,
Contact : service marchés publics, à l'attention de Morgane Loussouarn, F-85000 La Roche-sur-Yon.
Tél. (+33) 2 51 47 45 74.
E-mail : loussouarnm@ville-larochesuryon.fr. Fax (+33) 2 51 47 49 72.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaire (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

projet immobilier site PIOBETTA - consultation des promoteurs.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : parcelle cadastrée AL 341 - 25, place Napoléon, 85000 La Roche-sur-Yon.

Code NUTS **FR515**.

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

L'avis concerne un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

projet immobilier site Piobetta - consultation des promoteurs

Procédure de dialogue compétitif art.30 de la directive 2014/24/ue du 26-02-2014

Le montage envisagé est le suivant:

-Cession du site par la Ville à un opérateur privé

-Réalisation de l'opération par le promoteur selon le projet qu'il aura défini

-Rétrocession à la Ville dans le cadre d'un montage juridique à déterminer d'une partie des parkings réalisés.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45210000, 70111000, 70112000, 70120000, 45223300.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Division en lots : Non.

II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

la Ville de La Roche, propriétaire du site, souhaite trouver un promoteur-investisseur susceptible de réaliser un programme confortant l'attractivité du centre-ville. Dans ce cadre, la Ville souhaite céder la parcelle à un opérateur qui réalisera sous sa responsabilité et à ses risques l'aménagement qu'il aura défini. A titre accessoire, l'opérateur devra céder des parkings à la Ville.

Le site Piobetta se développe sur une parcelle d'une superficie de 4.347m². Le site est actuellement occupé de bâtiments construits à différentes époques:

- en bordure de la place Napoléon et de la rue Foch, un bâtiment ancien (construit en 1905) constitué de logements et de diverses salles;
- en milieu de parcelle:
 - . Un bâtiment sur 3 niveaux, constitué d'un ensemble de salles de classe mitoyen du collège Saint Louis (années 1960)
 - . Une salle de sports située en sous-sol
 - . Un bâtiment administratif (R-1 à R+1)
 - . En façade de la rue Boileau et en sous-sol: un restaurant scolaire et des cuisines rénové en 1998

L'Ensemble représente une surface de plancher d'environ 7.000 m²

Les études et la réglementation actuelle permettent d'imaginer un potentiel constructible d'environ 10.000m² de surface de plancher. Il aura une vocation de loisirs, détente afin de renforcer l'animation nocturne et le week-end du centre-ville en accueillant des activités telles que :

- cinéma
- bowling
- espace forme et bien-être
- loisirs sportifs, squash, futsal, laser game....
- espaces de restauration
- un parking public...

Cela pourra également être complété par des logements de standing ou d'autres activités en lien avec la vocation souhaitée sur cet îlot. Il appartient au promoteur de déterminer ce qu'il y a de plus pertinent au regard du marché.

L'Opérateur ou groupement d'opérateurs devra assurer le financement, la conception, la réalisation et la commercialisation de l'équipement.

II.2.2) Informations sur les options :

Options : non.

II.2.3) Reconduction :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Les modalités de cautionnement et de garanties exigées pourront porter notamment sur l'achèvement des travaux et seront précisées dans le dossier de dialogue compétitif. Elles pourront être complétées et/ou amendées en cours de dialogue.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le promoteur s'engage à acquérir le terrain actuel pour la réalisation du projet retenu. Il financera et mènera l'opération à ses risques et périls, se rémunérant sur les recettes de commercialisation de son projet immobilier et accessoirement sur le prix de la rétrocession du parking à la Ville.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le candidat se présentera seul ou en groupement d'opérateurs. Une même personne juridique ne pourra présenter qu'une seule candidature. La composition d'une candidature ne pourra en principe, être modifiée entre la remise des candidatures et la notification des contrats. En cas de groupement, le rôle de chacun des membres du groupement sera précisé. Dans l'hypothèse où le candidat envisage de constituer une société ad hoc, le capital social et l'actionnariat de cette société devront être précisés.

III.1.4) Autres conditions particulières :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Lettre de candidature unique (Dc1) datée et signée en original par une personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, préciser les coordonnées de chacun des membres, le nom du mandataire, le caractère conjoint ou solidaire du groupement et l'habilitation éventuelle du mandataire à signer la candidature du groupement pour le compte de chacun des membres

une déclaration du candidat (Dc2) par co-traitant.

Ces documents sont téléchargeables sur www.economie.gouv.fr

extraits K-Bis de moins de 3 mois ou équivalent pour les opérateurs astreints à des formalités d'inscription à un registre du commerce ou de la profession.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour au maximum les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document approprié tel qu'une déclaration appropriée de banque.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat individuel ou chaque membre du groupement constitué devra produire les pièces suivantes à l'appui de sa candidature:

présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années avec certificats indiquant montant, date et lieu d'exécution et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

la présentation d'une liste des principales livraisons ou principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, les certificats émis par le pouvoir adjudicateur ou l'acheteur privé.

l'indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou de l'entrepreneur et/ou des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables de la prestation de services ou de la conduite des travaux.

une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du prestataire de services ou de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Un candidat ou groupement de candidats peut faire valoir les capacités d'autres opérateurs (architecte,...), quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces opérateurs. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution des prestations. A cet effet, le candidat produit, concernant le ou les opérateur(s) dont il demande la prise en compte des capacités, les pièces mentionnées aux points Iii.2.1 à Iii.2.3 du présent avis (sauf la lettre de candidature) et fournit un engagement écrit de ce ou ces opérateur(s) pour justifier qu'il disposera de leur(s) capacité(s) pour l'exécution des prestations.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : non.

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : le nombre maximal de candidats est limité à 3 en considération de l'importance des prestations à fournir pour l'établissement des propositions et de l'offre finale et de la complexité de gestion qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé. La sélection des candidats se fera en fonction des éléments suivants par ordre décroissant d'importance:

capacités techniques et professionnelles appréciées principalement au regard des références présentées en matière d'opérations similaires, de l'expérience d'opérations complexes en milieu urbain y compris dans les villes moyennes et des moyens humains du candidat.

capacités économiques et financières du candidat à mener à terme une opération de cette envergure.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

15 décembre 2015 - 12:30.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 160 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT :

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPEENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

L'ensemble contractuel à conclure est assimilable à un marché de travaux au sens du droit communautaire en application de l'article 2.6.c de la directive 2014/24/ue du 26-02-2014.

Le dialogue compétitif portera sur tous les aspects du dispositif contractuel avec les seuls candidats sélectionnés. Il se déroulera en phases successives. La Ville se réserve la faculté, en cours de dialogue, d'évincer des candidats en appliquant les critères d'attribution fixés dans le règlement de dialogue.

Prime envisagée pour les candidats non retenus ayant remis une offre. Informations complémentaire dans le dossier de consultation remis aux candidats en phase restreinte.

La durée et le planning de l'opération feront partie des éléments soumis au dialogue.

Des documents informatifs relatifs à cet appel de candidatures (Etat des lieux, délibération et fichiers de présentation de la ville) sont téléchargeables sur www.marches-securises.fr (La-Roche-Sur-Yon_85_20151015w2_01)

Les candidatures devront:

Remise plis papiers :

soit être déposées du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9h à 12h30 et de 14h à 17h contre récépissé à l'adresse suivante: Service des Marchés Publics de la Ville de La Roche-Sur-Yon - 10 place Mitterrand - 85021 - la Roche-Sur-Yon

soit être adressées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception Les candidatures seront remises sous enveloppe cachetée en un original :

l'enveloppe extérieure portant impérativement "projet immobilier site Piobetta" - ne pas ouvrir

Les plis seront impérativement remis avant la date et heure limites indiquées dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception et de garantir la confidentialité de leur contenu. Le candidat devra tenir compte des délais d'acheminement pour que les plis parviennent avant la date fixée. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Remise des plis par voie électronique :

Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante: <http://www.marches-securises.fr>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

L'Attention des candidats est attirée sur les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique qui impose l'utilisation de nouveaux certificats de signature, à la norme RGS de niveau** ou ***. Les anciens certificats à la norme PRIS V1 ne sont plus acceptés.

La signature est au format Xades, Cades, Pades.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 pris en application de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatifs à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés. Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 octobre 2015.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'île Gloriette B.P. 24111 -, F-44041 Nantes Cedex.

E- mail : greffe.ta-nantes@juradm.fr. Tél. (+33) 2 40 99 46 00.

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>.

Fax (+33) 2 40 99 46 58.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

16 octobre 2015.